

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002265

OBJET :

**Contrat de Cession de Droit
d'Exploitation d'un spectacle
(article 279.b du CGI) avec
« Mezcal Production » pour
une représentation à la
Médiathèque de Pézenas
du spectacle-concert
« Chokyori », pour un
montant de 422 € TTC +
droits d'auteurs (SACEM-
SACD)**

Réf. MP/FD (Lecture Publique / Réseau
des Médiathèques de la CAHM)
Rubrique dématérialisée : 1.7.6. « Actes
divers de commande publique »
Pièce annexe : contrat de cession

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération approuve le projet de spectacle-concert de « Mezcal Production » ;

CONSIDÉRANT que la Médiathèque Edmond Charlot de Pézenas fait partie du Réseau des Médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

DÉCIDE

- **Article 1** : Le producteur de spectacles « Mezcal Production » domicilié 5 Plan Voltaire à Adissan (34230) représenté par monsieur Alain IVINSKAS en sa qualité de Président propose conjointement avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée une représentation du spectacle-concert « Chokyori ».
- **Article 2** : Le producteur « Mezcal Production » est accueilli dans les locaux de la Médiathèque Edmond Charlot à Pézenas, le vendredi 13 mai 2022 suffisamment tôt afin de fournir au public un spectacle entièrement monté pour 18 h 30.
- **Article 3** : Le montant de la cession s'élève à 422 € TTC (quatre-cent-vingt-deux euros), auxquels il faut rajouter le paiement des droits d'auteurs (SACEM-SACD).
- **Article 4** : De prélever les dépenses inhérentes à cette prestation décrite dans le contrat de cession, sur le Budget des Médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 20 avril 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220420-C00226510-AR